

**CONSIGNES D'APPLICATION EN SALLE DE CLASSE
DU PLAN DE DÉCONFINEMENT DU CÉGEP GARNEAU
À L'INTENTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT/ COVID-19**

Dans le contexte de la COVID-19, il est de la responsabilité de chaque membre de la communauté du Cégep Garneau de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter la propagation du virus et assurer la sécurité et la santé de tous.

Ainsi, pour une gestion en classe des plus sécuritaires et afin de vous accompagner dans la mise en œuvre des mesures prévues au [Plan de déconfinement du Cégep Garneau](#), voici quelques consignes que tout professeur se doit respecter.

Si un étudiant refuse de se conformer aux consignes sanitaires mises en place au Cégep Garneau, le professeur doit communiquer avec les agents de sécurité (poste : 2233) et interrompre l'activité jusqu'à ce que la situation soit réglée (Balises pour l'organisation de la session A20, 9.2).

Il est important de rappeler qu'un professeur ne peut statuer par lui-même qu'un cours doit être donné en présence. En tout temps, la tenue d'activités en présence au Cégep Garneau doit être préalablement autorisée par la Direction des études.

Pour la session d'automne 2020, la liste des cours qui auront une portion en présence a été établie par les directeurs adjoints et les coordonnateurs de département. Elle se limite, pour le moment, à l'enseignement des compétences impossibles à enseigner à distance.

En cas de doute, veuillez communiquer avec votre CD.



*Nous vous invitons à intégrer votre local de classe **avant** vos étudiants pour les **accueillir** et faire le **rappel des consignes** sanitaires en vigueur.*

1. Déclaration

1.1 Rappeler l'importance d'avoir rempli la déclaration de santé **avant d'entrer** au Cégep Garneau, et ce, soit :

- en se rendant sur la page WEB : <https://aces-covid.cegepgarneau.ca> accessible à l'extérieur de l'établissement ;
- à l'aide des codes QR présents sur les affichettes apposées à toutes les entrées du Cégep Garneau ;

- 1.2 Rappeler la **responsabilité** partagée de respecter les directives des autorités de la Santé publique et du Cégep Garneau, et ce, pour assurer la santé et la sécurité de tous (tant la sienne que celle des autres).
- 1.3 Rappeler l'obligation de **ne pas se présenter** au Cégep Garneau :
 - si présence de l'un des symptômes s'apparentant à la COVID-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte de l'odorat et du goût) ;
 - si contact présumé ou avéré avec une personne atteinte de la COVID-19 dans les quatorze (14) derniers jours ;
 - si retour d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de deux (2) semaines.

2. Distanciation

- 2.1 Maintenir une **distance physique d'au moins 2 m** lors de tout déplacement au Cégep Garneau.
- 2.2 Maintenir une **distance physique d'au moins 2 m entre les étudiants et le professeur en classe, et ce, en tout temps.**
- 2.3 Les étudiants doivent maintenir une **distance physique entre eux d'au moins 1,5 m une fois assis** à leur bureau ou devant un poste de travail individuel.
- 2.4 **Éviter les regroupements** devant la porte et suggérer aux étudiants de ne pas se présenter plus de cinq (5) minutes avant le début du cours.
- 2.5 Respecter la **capacité maximale d'accueil** des classes et des locaux, et ce, en tout temps.
- 2.6 **Ne pas déplacer le mobilier** puisqu'il est disposé de sorte à respecter la distanciation.
- 2.7 **Limiter les présences non essentielles** (étudiants et professeurs) au Cégep Garneau, autant que possible, entre les cours.

3. Désinfection

- 3.1 Inviter chaque étudiant à **désinfecter sa place en arrivant et en quittant** la classe à l'aide du matériel mis à disposition par le Cégep Garneau (désinfectant et papier ou lingettes disponibles) et jeter tout papier. Au besoin, pour tout réapprovisionnement communiquer avec la Direction des ressources matérielles à l'adresse : maintenance@cegepgarneau.ca .
- 3.2 **Limiter** le partage de matériel entre les étudiants ou **le désinfecter avant et après utilisation**. (Pour le matériel spécialisé, vous conformer aux recommandations de la Direction des ressources matérielles.)
- 3.3 Afin de faciliter la **distribution de matériel didactique** (note de cours, accessoires, etc.), deux (2) options :
 - **laisser les étudiants prendre le matériel** requis après une hygiène des mains. Assurez-vous qu'ils respectent la distanciation et qu'ils portent le masque lors du déplacement ;

- **disposer le matériel requis sur les bureaux**, désinfectés au préalable, après une hygiène des mains et avant l'arrivée des étudiants.

4. Port du masque ou d'équipement de protection individuelle (EPI)

*****Au Cégep Garneau, le couvre-visage de type bandana est interdit.*****

- 4.1 Rappeler le **port obligatoire du masque pour tout déplacement** dans le Cégep Garneau, y compris dans la classe, et ce, jusqu'à ce qu'ils soient assis dans le respect de la distanciation physique applicable. D'autres équipements de protection individuelle (ÉPI) peuvent être requis selon les cours (visière, protection oculaire, sarrau ou autre).
- 4.2 **Une fois assis à sa place et dans le respect de la distanciation physique, l'étudiant peut retirer son masque** pour la durée du cours. S'il doit se déplacer à l'intérieur ou à l'extérieur de la classe, il doit le remettre.
- 4.3 **Le professeur peut retirer son masque pour enseigner** à condition de maintenir une distance d'au moins 2 m entre lui et tout étudiant, et ce, en tout temps.
- 4.4 **Éviter tout rapprochement étroit avec les étudiants.** Par exemple : ne pas circuler en classe et répondre aux questions des étudiants en maintenant une distance de 2 m.
- 4.5 **Lorsque la nature de l'activité pédagogique implique obligatoirement un rapprochement étroit avec l'étudiant**, par exemple dans les cliniques et dans certains laboratoires qui ont été identifiés par la Direction des études, **un masque chirurgical et une protection oculaire sont nécessaires.**

5. Mesures d'hygiène en vigueur

- 5.1 Inviter les étudiants à se prémunir d'un gel désinfectant personnel.
- 5.2 Se désinfecter ou laver ses mains le plus régulièrement possible.
- 5.3 Éviter de se toucher le visage.
- 5.4 Tousser dans son coude.
- 5.5 Faire un usage unique des mouchoirs et les jeter à la poubelle directement.



Se laver les mains souvent



Éviter de toucher son visage



Étiquette respiratoire



Jeter les mouchoirs souillés à la poubelle



Rassemblements interdits

6. Relevé de présence

- 6.1 **IMPORTANT** Afin de permettre la conduite d'éventuelles enquêtes épidémiologiques par la Santé publique, **vous devez obligatoirement prendre les présences dans Léa** pour toutes les activités en présentiel. Cliquer sur [ce lien](#) pour connaître la procédure.

7. Protocole en cas de déclaration en classe par un étudiant

Si un étudiant, alors qu'il est en classe, vous déclare qu'il commence à ressentir des symptômes qui s'apparentent à la COVID-19 ou qu'il a été en contact avec une personne qui a été testée positive à la COVID-19, vous devez :

- 7.1 lui demander discrètement de remettre son masque ;
- 7.2 lui demander de **se laver les mains** et de **désinfecter son espace de travail** (bureau et chaise) et tout matériel dans l'espace avec lequel il a eu un contact ;
- 7.3 lui demander de quitter le cours et d'aller à la sécurité en passant par l'extérieur et en gardant le masque en permanence afin **qu'il soit pris en charge (Local / A-2101)** ;
- 7.4 continuer le cours.

8. Protocole en cas de déclaration à l'extérieur du Cégep par un étudiant

Si un étudiant communique avec vous pour vous informer qu'il commence à ressentir des symptômes qui s'apparentent à la COVID-19 ou qu'il a été en contact avec une personne qui a été testée positive à la COVID-19:

- 8.1 indiquez-lui de communiquer **sans délai** avec le 1-877-644-4545 et selon les recommandations reçues, invitez-le à aller faire un test dans l'une des cliniques de dépistage identifiées.

****IMPORTANT****

L'accès au Cégep Garneau est **interdit** à tout étudiant :

- dans l'attente d'un test ;
- dans l'attente du résultat d'un test pour le COVID-19 ;
- lors de la quatorzaine si un test est positif.

Pour tous renseignements complémentaires sur l'application des mesures sanitaires :
communiquer avec nous à l'adresse : mesuresanitaires@cegepgarneau.ca .

Annexe : affiche transmise aux étudiants

Ta visite au Cégep, comment cela fonctionne?

Procédure à respecter à chacune de tes visites au Cégep.



1. Avant d'arriver au Cégep, complète ta déclaration d'état de santé (OBLIGATOIRE).
<https://acces-covid.cegepgarneau.ca>



2. À ton arrivée au Cégep, mets ton masque (OBLIGATOIRE) et désinfecte-toi les mains.



3. Dans tous tes déplacements, maintiens une distance de 2 mètres avec les autres (OBLIGATOIRE).

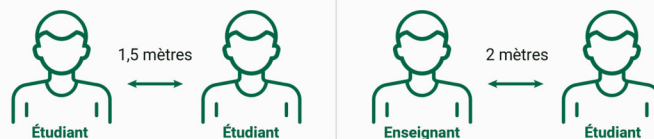


4. À ton arrivée en classe, à la bibliothèque, à la cafétéria ou tout autre lieu commun, DÉSINFECTE ta place à l'aide des produits mis à ta disposition. Une fois assis à ta place, tu peux enlever ton masque.



5. Lorsque tu quittes ta place, DÉSINFECTE celle-ci à nouveau et n'oublie pas de remettre ton masque (OBLIGATOIRE).

Rappel des consignes sanitaires



Se laver les mains
souvent



Éviter de toucher
son visage



Étiquette
respiratoire



Jeter les mouchoirs
souillés à la poubelle



Rassemblements
interdits